L'ABEILLE.

PAR BULLIET, MAGNE & CO.
NO. 41, RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille destinée pour campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, lorsque l'abonné ne voudra pas faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques et compagnies d'Assurances et autres institutions publiques $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, et maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens se paient à l'année et d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c. &c. devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles, paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés, &c. lui seront portées en compte séparément et aux prix ci-dessus énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion, seront publiées pendant un mois et seront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de tableau sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

LES THÉATRES et autres en droits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $150.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics ou d'une nature politique, paieront double du prix.

POUR ST. LOUIS, ALTON & LES PORTS INTERMÉDIAIRES.

Le steamer UNITED STATES, capt. Ferleigh, est prêt à recevoir du fret et partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue de la Douane, ou à BOGERT & HAWTHORN, 63, rue Gravier.

POUR ST-LOUIS ET ALTON. Le steamer MADISON, capt. Robt. S. Freeland, a une forte partie de sa cargaison engagée et allant à bord. Il partira sans délai pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires. S'adresser à bord, à l'extrémité de la rue Poydras, ou à JOHN R. SHAW & Co., 24, rue Poydras. 27 av

PAQUEBOT REGULIER POUR MANDEVILLE LEWISBURG & COVINGTON—Le steamer fin marcheur WALKER, capitaine J. A. Bonneval, ayant été entièrement réparé, partira pour les ports ci-dessus tous les mardi et jeudi après l'arrivée des chars de 8 heures, et effectuera son retour tous les mercredi et vendredi. Il quittera aussi le rail road tous les samedi pour revenir le dimanche après-midi.

Le steamer Walker remontera la rivière jusqu'à Covington. Il a de superbes emménagemens et peut offrir tous les agrémens possibles.

Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord. 6m

POUR ST. LOUIS, ALTON & LA RIVIERE ILLINOIS. Le steamer MADISON, capt. R. Freeland, ayant une forte partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira mardi prochain, le 4 mai, à 4 heures P. M. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Poydras ou à JOHN R. SHAW, 24, Poydras.

PAQUEBOT DE BAYOU SARAH ET PORT HUDSON. [Nouvel arrangement.] Le steamer PERSIAN, capitaine Jesse Hart, partira à l'avenir de la Nouvelle-Orléans tous les mercredis matin à 10 heures, et à son retour il quittera Bayou Sara et Port Hudson les samedis. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BOGERT & HAWTHORN, 61, rue Gravier. 27 avril ou à STETSON & AVERY.

Paquebot hebdomadaire entre la Nlle. Orléans et Mobile. Le steamer ECHO, capitaine H. Little, ayant été radoubé à neuf, reprendra ses voyages réguliers vers le 20 m t. partant de la Nouvelle-Orléans tous les samedis à 6 heures P. M. pour la Baie St. Louis, Passe Christian, Mississippi City et Biloxi, et reviendra le dimanche, touchant aux ports ci-dessus et arrivera au Rail Road le lundi matin à 6 heures.

Il partira de la Nouvelle-Orléans pour la Mobile, tous les mardis à 6 heures P. M. touchera aux endroits ci-dessus désignés et arrivera à la Mobile les mercredis à 6 heures.

Il repartira de la Mobile pour la Nouvelle-Orléans, les vendredis à 6 heures A. M. touchera aux endroits ci-dessus et arrivera au Rail Road à la Nouvelle-Orléans, le samedi à 6 heures du matin.

Le lundi 20 mai, l'Echo fera un voyage par semaine à la Mobile et partira d'ici le samedi soir 24 courant, à 6 heures, pour son premier voyage. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à GINN & DUNN, 19 avril 54, Nlle. Levée.

POUR LAFOURCHE, et tous les ports intermédiaires—Le fin marcheur GEN'L. HARRISON, capitaine Batchelder, naviguera comme paquebot régulier pendant toute la saison, entre cette place et les ports ci-dessus mentionnés, partant de la Nouvelle-Orléans tous les Dimanches à 10 heures a. m., et Donaldsonville tous les Jeudis à 7 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à HENRY TETE, 15 m—2a 13, rue Conti.

Paquebot de Baton Rouge—Le bateau à vapeur bien connu, TECHE, capitaine J. Hooper, ayant été dernièrement réparé, fera les voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge. Il partira de la Nouvelle-Orléans tous les jeudis à 10 heures du matin, et de Baton Rouge tous les dimanches à la même heure. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 27 janv

PACKET DU DIMANCHE. POUR VICKSBURG et tous les ports intermédiaires—Le steamer SULTANA, capt. A. W. Tufts, commencera ses voyages réguliers entre Vicksburg et la Nouvelle-Orléans, il partira de ce port tous les dimanches matin à 10 heures, et Vicksburg, en retournant, tous les mercredis à 10 heures A.M. Le Sultana étant le premier bateau qui ait été employé dans ce commerce, les voyageurs et tous ceux qui voudront le patroniser, ayant été entièrement refait, il est aujourd'hui l'un des plus confortables et les plus rapides bateaux à vapeur; ses armateurs sollicitent le patronage du public. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HYDE & CLARKE, 22, rue Poydras.

N. B. Le Sultana sera toujours prêt à recevoir du fret chaque vendredi matin à 10 heures. 9 déc

BATEAU DE LA MALLE DES ETATS-UNIS—Le steamer ROB. FULTON, pour BAYOU SARAH, capitaine J. Kinney, partira de cette ville chaque mardi et samedi, à 10 heures A. M., et de Bayou Sarah, les lundi et jeudi, à 8 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 8 déc

POUR ATTAKAPAS et les ports intermédiaires—Le steamer neuf et tirant peu d'eau, ZEPHYR, capitaine J. F. Smith, fera les voyages comme packet régulier, pour les ports ci-dessus pendant toute la saison. Il partira de cette ville tous les jeudis pour la Nlle. Orléans et Plaquemines, en partant de ce port tous les lundis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à A. H. VERRET, 6, Nlle. Levée. 14 av

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK. Ligne de New-York et de la Louisiane. Le paquebot YAZOO, capt. B. J. H. Trask, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face du marché aux légumes, ou à JAMES E. WOODRUFF, 20 avril 52, rue du Camp.

POUR NEW YORK—Devant partir dimanche prochain—La goëlette VOLUSIA, capitaine Clark. Pour un chargement du pont ou passage, s'adresser à bord au Picayune Tier, ou à ALEXANDRE & DOUGLASS, 15 Canal. 24 av

POUR NEW-YORK. Le brick ALDEBARAN, capt. Comely, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, en face des magasins rouges, ou à ALEXANDER & DOUGLASS, 15, rue du Canal. 12 avril

POUR PHILADELPHIE. Le navire de 1ère. classe COMMERCE, capitaine T. Julius, ayant une partie de son chargement engagé et allant à bord sera expédié promptement. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord en face de la monnaie ou à J. ALBERT, 26, rue St. Louis, ou N. F. COMLY, 97, rue du Camp. 2 av

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—La barque paquebot JOSEPHINE, capitaine John Johnson, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à JAMES D. DENEGRE, 24 avril 16, rue de la Douane

POUR PHILADELPHIE—La goëlette fine voilière MOLAASKA, capitaine Colley, prendra le fret de 100 barils sous sur la côte soit sur la levée. Pour fret ou pour passage s'adresser à ALEXANDER & DOUGLASS, 15, Canal.

POUR BOSTON—Le navire classe A. 1. JOHN HOLLAND, capitaine Snow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A MERRITT, 53, rue du Camp

POUR BOSTON—Le brick FAVORITE, capit. Wilson, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à THAYER & CUSHING, 30, rue Gravier.

POUR BALTIMORE. Le brick fin voilier EDIMBURGH, capt. Crooker, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à JOHN ALEXANDER, 30 avril 15, rue du Canal.

POUR NORFOLK—City Point et Richmond—La goëlette fine voilière CORVO, capt. Crockett, partira pour les ports ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à ALEX & DOUGLASS, 15, rue du Canal.

POUR MOBILE. La goëlette HORNET, capt. Pierce, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 29 avril

A VENDRE OU A FRETER

A FRETER—Le trois mâts RUSSIA, s'adresser à A. S. BARKER. 22 avril 60 1/2 rue de la Commune.

A FRETER—Pour un port du Nord ou des Antilles, la goëlette SALLY ANN, capitaine Patterson, du port de 1400 barils. S'adresser à bord du Levée ou à J. VAIRIN & Co.

MARCHANDISES sèches. 41 caisses indiennes, 1/2 et 5/4 genre nouveau, 9 " guingans à carreaux, 20 " bas et demi bas de coton, 3 " Toile à chemises imprimée. Reçues par le navire Monument et autres à vendre par CLASON & VLES, 27 avril 44 rue de Chartres.

CORDES D'EMBALLAGE—225 rouleaux cordes en débarquement et à vendre par GEO. GREEN & BRO. 36, Gravier.

NOUVEAUTÉS LITTÉRAIRES. GRAND assortiment de pièces de théâtre, nouvelles, &c. à vendre à la librairie de J. LELIEVRE, Encoignure Royale et Ste. Anne.

DEZAUCHE, Dentiste, POSE LES DENTS et RATELIERS ARTIFICIELS, d'après le système du système dentaire. S'adresser rue Toulouse No. 16, près la Levée.

TRAITES sur New York à 60 jours de vue, à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER.

TRAITES sur Londres à vendre par HUGO C. GILDEMEESTER.

CHAPEAUX DE PAILLE—10 douzaines chapeaux de paille à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale.

MERINOS—10 pièces Merinos double chaîne, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale.

BOMBAZINE—10 pièces Bombazine à vendre par LOISON & SILVESTRE, 73, rue Royale.

CAFÉ RIO—reçu directement par le navire Commerce et à vendre par J. ALBERT, 26 rue St-Louis.

A VENDRE par le soussigné en débarquement du navire ELEONOR venant de Bordeaux. 1000 caisses de vin rouge. CH. S. DUFOUR.

ANTILLES, MEXIQUE, &c

Pour MATAGORDA, Port Lavacca et Linville (Texas)—La Goëlette fine voilière BOSTON PACKET, capitaine Frederic Arnot, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à WM. HENRY FULLER, 27 avril 43 rue Poydras.

POUR LA HAVANE. La goëlette VIRGINIA ANTOINETTE, capt. Paul, partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser à bord, au capitaine, ou à R. GRONING & co. 30 avril

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier AFRICA, capitaine Shapley, est prêt à recevoir du fret et partira pour ce port. Pour fret ou passage s'adresser au capitaine à bord, au poteau 19, 2me. municipalité ou à STETSON & AVERY, 24 mars 88, rue Gravier

POUR TAMPICO.—La goëlette fine voilière ANA MARIA, capitaine Wyse, ayant son fret et allant à bord, partira sous peu. Pour balance de fret s'adresser à bord ou à J. W. ZACHARIE, 30 mars 66, rue de la Douane.

PORTS D'EUROPE.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts UNITED STATES, capitaine Swanton, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 27 av 97, rue du Camp.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement. Le paquebot KATHARINE, capt. Jackson Dorry, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 29 avril

POUR BARCELONE.—La polacre Espagnole PRUDENTE, capt. Millet, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 100 balles de coton, s'adresser à CUCULLU, LAPEYRE & Co. 25 mars 25, rue de la Vieille Levée

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts OCEAN, capitaine Willard, ayant une partie de sa cargaison engagée, a besoin de 400 balles de coton. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la Presse d'Orléans ou à J. H. ASHBRIDGE, 23 avril 97, rue du Camp

POUR LIVERPOOL—Le navire supérieur A. 1, KATHARINE-JACKSON, capitaine Dorry, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. H. ASHBRIDGE, 21 avril 97, rue du Camp

POUR LIVERPOOL. Le trois mâts RUSSELL, capt Glover, peut prendre 100 à 400 balles. Pour ce fret ou pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à J. H. ASHBRIDGE, 97, rue du Camp. 20 av

POUR LIVERPOOL—Le navire de première classe RUSSEL GLOVER, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Howes, ayant une partie de son chargement engagée, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 2 avril 97, rue du Champ.

PANACÉE DES INDIENS.

POUR la guérison des écrouelles, cancers, maladies vénériennes, ulcères, maux de gorge, rhumatismes, gouttes sciatiques, abcès, fistules, du scorbut, des hémorroïdes, ophtalmies chroniques, érysipèles, maladies de peau, catarrhes et migraines, douleurs d'estomac, dyspepsie, maladies du foie, enflammations chroniques, débilités générales, et vices de la circulation du sang.

Cette panacée est singulièrement efficace pour renouveler les tempéraments que de mauvais traitements ont détruits. En termes généraux on la recommande pour toutes les maladies qui proviennent des impuretés du sang ou les vices des humeurs.

Le propriétaire de ce remède l'a composé après un long séjour parmi les indiens, et a mis le plus grand soin dans le choix des matières qui le composent. Il l'offre au public avec la conscience de son efficacité et la certitude de pouvoir guérir les diverses maladies chroniques auxquelles on peut l'appliquer.

Ce remède n'est pas un de ceux qui peuvent être bons ou mauvais, ainsi que le plus grand nombre de ceux dont on se sert en médecine; sa plus grande qualité est de pouvoir guérir le malade à toute extrémité là où tout autre remède a manqué.

La panacée a été trouvée très utile dans un grand nombre de maladies, qu'il est difficile de spécifier. On s'en est servi très-souvent et avec succès pour purifier le sang à l'approche du printems. Les maladies d'une constitution faible et qui sont toujours trouvées bien, et toutes les fois qu'un malade sera mis à un régime sévère, il trouvera que la panacée prise à la dose ordinaire produira sur lui un effet aussi prompt que salutaire.

Le certificat suivant pris au hasard parmi des milliers que l'on pourrait produire démontrera quels sont les effets de la panacée indienne et prouvera sa supériorité incontestable sur les remèdes de même nature.

Cas d'ulcères au gosier et au nez.

Charleston, 20 janvier 1832.

Je certifie avoir été sujet pendant plusieurs années à une maladie scrofuleuse pour laquelle j'ai été traité par plusieurs médecins éminents, à Philadelphie et à Charleston, sans aucun succès; quelques bouteilles de la panacée de Swaim que je pris aussi ne produisirent aucun effet. Pendant l'hiver dernier, ces humeurs se changèrent en ulcères qui se portèrent à la gorge, et il en peu de tems de trois progrès que je pouvais à peine prendre aucun aliment pour vivre. Je restai quelques jours dans cette situation menacé de mourir d'inanition, lorsque je m'avisai de recourir à la panacée indienne qu'on me trouvai bien au bout de 24 heures. Ma guérison marcha si rapidement que quatre semaines après j'étais parfaitement guéri.

Signé ANDREW COZIER, King street.

Vendu en gros et en détail à New York, par A. B. et D. Sands, droguistes, nos. 79 et 100 rue Fulton, et à la Nouvelle Orléans chez Sickles & Co. 40 rue du Canal. Prix.... $2 15 fev

A LOUER présentement. Le grand magasin à trois et ges. situé rue Bienville, entre Royale et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER, 29 avril 9 rue St-Louis

MANDEVILLE.

A LOUER présentement une maison agréablement située et convenable à une grande famille, elle se compose de plusieurs appartemens, cour et jardin. Cette maison se trouve tout près du lac Pontchartrain. Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. R. Petit rue St Philippe entre les rues Tremé et Marais ou sur les lieux à Mr. COQUILLON, 21 avril

HOTEL BROADWAY.—CINCINNATI.

LE vaste établissement bien connu, situé près du débarcadaire des bateaux à vapeur et du bureau général des voitures, ayant été récemment réparé, peint et amélioré dans le genre le plus élégant, est actuellement dans un état à recevoir convenablement les visiteurs. La chambre de lecture est pourvue de tous les principaux journaux de l'Union. Les salles de bains sont proprement arrangées. Les écuries sont vastes et bien dirigées. Le soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a précédemment reçu, assure qu'il n'épargnera rien ni dépenses pour rendre cet établissement digne de l'encouragement des voyageurs. JOSEPH H. CROMWELL. 25 av—2 6 p.

A LOUER—Le magasin No. 79, rue des Magasins, entre celles Poydras et Natchez; livrable de suite. S'adresser à F. DE LIZARDI & Co. 24 av

MAISONS A LOUER—A louer présentement, deux maisons en briques à trois étages, situées rue Conde entre celle de l'Hôpital et Quartier, occupées présentement par M. L. D. Peire et M. L. Lebeau. Loyer modéré et possession immédiate. S'adresser à F. DE LIZARDI & Co, 20 avril 52, rue Bienville

A LOUER PRESENTEMENT—La maison No. 10 rue des Grands Hommes. S'adresser à R. BRUGIER, 20 avril 9 rue St-Louis.

A LOUER PRESENTEMENT. UNE maison étage située rue du Maine entre Royale et Bourbon. S'adresser à R. BRUGIER, 29 avril 9, rue St. Louis

A LOUER une maison à quatre appartemens avec galerie et cabinets devant et derrière, une grande cour, écurie et remise, rue du Canal, entre Tremé et Marais, s'adresser à B. & A. SOULIE, 21 av rue Bienville, no. 65, au premier.

MAGASIN rue de la Nouvelle Levée, à louer—Le soussigné transférera son bail du magasin no. 6, de la Nouvelle Levée, entre les rues de la Commune et Gravier, faisant également face à la rue Tchoupitoulas no. 12 P. A. GIRAUD. 14 av

A LOUER—Deux maisons à trois étages, situées dans la rue Conde, entre les rues Hôpital et Quartier. Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à F. DE LIZARDI & Co. 7 av

A LOUER—Plusieurs appartemens, rue Condé entre St. Philippe et Ursulines, No. 97. 7 janv

A LOUER—La partie supérieure d'une maison de résidence, sise dans la rue Royale no. 104. S'adresser sur les lieux ou rue de la Commune no. 35 23 mars

AUX DAMES LOUISIANAISES. Rue de Chartres No. 33, encoignure Douane. MME. JONC, a l'honneur de prévenir les Dames de la ville et le public en général, qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages de France, un grand assortiment de chapeaux, capottes pour Dames et enfans, des jolis bolivards en batiste, mousseline satinée pour robes, jaconas, chales filet, broderies, rubans, lingerie et un grand choix de modes du printemps, laine allemande, à tapisserie, soie floche, canvas, dessins échantillonés et tout ce qui concerne la broderie, le tout à des prix très modérés. 24 mars

AVIS—Théodore, Coiffeur, rue de Chartres, no. 140, vis à vis l'Hôtel d'Orléans, a l'honneur d'avertir aux amateurs de nouveauté, une variété complette d'articles de printemps, tels que, cravattes, petits cols, gants de d'Ecosse, foulards blancs, bretelles blanches, chaussettes en fil d'Ecosse, &c. &c. aussi un grand assortiment de perruques pour hommes et pour dames, toupets, bandeaux frisés et bandeaux lisses, qui sont faits par lui-même et de jolies nattes. Le tout fraichement et légèrement confectionnées d'après les dernières modes de Paris.

On trouvera constamment dans son magasin, de bonnes parfumeries fines, des brosses en tout genre, peignes d'écailles et autres, nécessaires riches, rasoirs garantis bons, ciseaux de toilette, tout ce qui concerne la tabletterie en général. Un vaste salon, (bien frais) pour la coupe des cheveux et la barbe, ainsi qu'un nouveau salon pour la coiffure des dames.

Un jeune homme coiffeur et barbier trouverait aujourd'hui même de l'emploi chez le susdit. 14 av.

I. ROSSI, *PHARMACIEN ET DROGUISTE,* Ville de Lafayette, Rue de la Levée près du Ferry,

A reçu une nouvelle addition de drogues et médecines choisies et à vendre à des prix modérés.

Tamarin, casse, crême de Tartre, manne, séné, huile de palma christy, sel d'epsom, camphre, huile d'amandes douces, sel de nitre, æther, eau de fleurs d'orange, gomme arabique, pain et papier à cautères, bandages, seringues, chlorure de Sodium, de Labarraque, Antigliaireux, Le Roy purgatif et vomitif, sirop antiphlogistique, orge, chamomille, pâte pectorale, capsules gélatineuses, sulfate de quinquine, eau de rose, têtes de pavots, pilules de santé de Jo. Avec un assortiment des préparations chimiques de Pelletier. 8 avril

BRIQUES à feu, anglaises—De première qualité, à vendre par W. E. & R. MURPHY, 12 mars 132, Vieux Bassin et 137, Remparts

CHAUX, Briques, Sables, Bois de chauffage, &c—Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. CHS. GUESNARD. 2 oct

CHARBON de Cannel et de Liverpool, à vendre en quantités au gré des acheteurs, par W. E. & R. MURPHY, 27 nov 132, Vieux Bassin et 137, Remparts.

A VENDRE—MON HABITATION au Bayou Bœuf, dans la paroisse St. Landry, à trois milles au-dessous de la ligne des Avoyelles, contenant 1200 arpents dont 360 sont défrichés, et le reste couvert de gros roseaux. Cette terre est bien située, est à l'abri des inondations et est d'une fertilité peu commune. On pense que chaque arpent peut être de suite cultivé. Les édifices qui s'y trouvent sont inférieurs à l'exception du moulin à coton, qui est neuf. Serait retourner au Nord, je ferai cette habitation à bas prix et des termes raisonnables. Pour plus amples informations, s'adresser à MM. Adams & Whitall à la Nouvelle-Orléans, ou au soussigné aux Opelousas. T. A. COOKE. 13 avril—26

SANGSUES—Quelques centaines de sangsues de première qualité, à vendre par I. ROSSI, 6 avril Ville de Lafayette.

A VENDRE par le soussigné, pour clore des consignations: 100 barriques vin rouge Montferrand, St. Estèphe et Pauillac; 45 barils vinaigre blanc; 34 demi barriques vin rouge; 16 demi pipes et 30 quarts eau de vie Cognac; 1000 caisses vin St. Julien, Lafite, Gruau Larose, Haut Brion; 4 caisses cepe à l'huile. 28 av CHS. DUFOUR.

QUARTIERS GENERAUX
LÉGION DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 30 avril 1841.

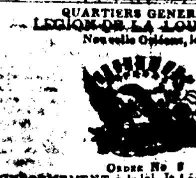

ORDRE No. 8

CONFORMEMENT à la loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le Dimanche, 9 du mois prochain, et se réunira au la place d'armes à 8 heures précises du matin, en grande tenue d'été, pour une revue d'inspection.

La compagnie des Bienville Rangers, se rendra sur la place à 6 heures et demie précises, pour en former la grille et en garder les portes.

Les capitaines de compagnies remettront à l'inspecteur de brigade le lieutenant colonel Buisson, un contrôle exact de chaque compagnie présente à la revue.

Les chefs des différents corps, sont chargés en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

Par ordre du Brigadier-Général, S. S. Relf, commandant la Légion de la Louisiane.

21 av J. A. BEARD, aide-de-camp.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

LE Bataillon d'Artillerie prendra les armes dimanche prochain 9 mai, à huit heures précises du matin, pour une revue d'inspection générale.

Equipement complet, tenue d'été.

Rendez-vous à l'arsenal.

Les membres du bataillon sont requis de se conformer à la section 10 de l'article 9 des reglemens qui se trouvent chez M. Mauberret, (rue Royale No. 230,) qui est chargé d'en délivrer une copie à tous ceux qui font ou qui voudraient faire partie du Bataillon.

L'attention des canonniers est également appelée à la section 3 de l'article 8 desdits règlemens

Il y aura exercice à l'arsenal tous les mercredis et vendredis de 4 à 6 heures du soir et tous les dimanches de 10 heures à midi. Tous les canonniers qui voudront s'instruire sont invités à assister à ces exercices.

Par ordre du major, AD SCHREIBER, 24 avril Adjudant major

GARDES D'ORLEANS, ATTENTION!!

Conformément à l'ordre du Brigadier Général de la Légion, S. S. Relf, la Compagnie prendra les armes Dimanche prochain 9 courant à 6 heures du matin, pour une revue d'inspection.

Tenue d'été, rendez-vous ordinaire.

Par ordre du capit. Justin Durel. ANT. DUBUC, 3 mai Sergent major.

ECLAIREURS D'ORLEANS, attention!

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 9 du courant, et se rassemblera au lieu ordinaire, place du Cirque, à 6 heures du matin.

La compagnie devant être reçue dans la Légion, la plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine Nas. Ourie. F. A. AUBERT, serg. maj.

P. S. Une assemblée en bourgeois des membres de la compagnie aura lieu mercredi prochain 5 du courant, à 7 heures du soir pour affaires importantes. 3 mai

CAZADORES DE ORLEANS. ATENCION!!!

La compañia se reunira al Domingo, nueve del corriente, à las seis y media de la mañana, para una revista de obligacion, casaca de paño y pantalon blanco. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad.

De orden del Capitan, FCO. A. GARCIA, 3 mayo Sargto-primero

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO, Atencion.

La Compañia se reunira el Domingo proximo, 9 del corriente, á las 6 en punto de la mañana, en el parage acostumbrado; con casaca de paño y pantalon blanco, y armamento completo; para una de las revistas de obligacion: se recomienda el mayor aseo y puntualidad al cumplimiento de esta orden.

Dada por el Capitan. GILLERMO MASAR,

Nueva Orleans, 4 de mayo 1841. Sargento 2do.

ASSURANCES SUR LA VIE.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L'OCEAN.

LE manque d'une institution d'Assurances sur la vie, et les primes extravagantes que demandent les compagnies d'Europe et du Nord pour assurer la vie d'individus résidant à la Louisiane, ont déterminé la direction de cette compagnie à mettre en opération la clause de sa charte qui l'autorise à contracter des assurances sur la vie, à des primes qui pourront mettre à même chaque personne, jouissant d'un revenu annuel ordinaire, d'assurer à ceux qui dépendent d'elle une ressource en cas de mort.

L'échelle des primes adoptées par la compagnie est aussi conforme qu'il a été possible de faire à celle des Compagnies de Londres, qui font des assurances sur la vie dans toute l'Angleterre, il n'y est fait aucune augmentation pour la différence des climats.

D'après cette échelle, une prime annuelle de vingt piastres, payée par une personne de 20 ans, assure le paiement de mille piastres à son ayant cause en cas de mort dans l'année; une prime annuelle de cent piastres assure une somme de cinq mille piastres, et ainsi de suite en proportion pour toute somme plus forte.

La Compagnie signera des polices pour une période d'une à sept années, dont la prime sera payable par trimestre, par semestre, ou même par année.

Des renseignemens plus étendus seront fournis au bureau de la Compagnie, No. 45, rue du Canal, à l'encoignure de la rue Gravier.

Par ordre de la Direction.

1 mars CH. BRIGGS, secrétaire.

MAISONS A LOUER.

UNE Maison située rue Hopital, entre Bourgogne et Rempart,

Une dito, chemin du Bayou, après les Remparts,

Une ditto, à étages, rue Moreau entre Port et St. Ferdinand.

Une ditto, rue Claiborne entre Ste. Anne et Dumaine.

Pour les conditions qui seront avantageuses, s'adresser rue de Chartres No. 123. CORDEVIOLLE & LACROIX. 14 avril

BANQUE DU COMMERCE DE LA NLLE. ORLEANS. Nouvelle-Orléans, le 25 mars 1841.

CETTE Banque tire sur Philadelphie, Baltimore, Louisville, Cincinnati et St. Louis. GEO. O HALL, caissier. 26 mars

ASSOCIATION CONSOLIDÉE. Nlle. Orléans, 29 mars 1841.

CETTE Banque tire sur Paris, Londres et New York. 30 mars G. GULTENBERGER, caissier.

LE Dr. ACHILLE LION, chirurgien dentiste, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert son office en ville, rue Royale No. 108, entre St. Louis et Conti, en face la Banque de l'Etat, où il continue toujours de placer des dents artificielles sans ligatures ni crochets et qu'il garantit pendant dix années.

L'avantage des procédés de M. Achille Lion, est de ne pas altérer les dents voisines de celles artificielles ce qui a toujours lieu par les moyens connus et employés jusqu'à ce jour.

Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20 fev.

PORC et file d'emballage—300 barils porc mess, 500 pièces toile d'emballage, 500 rouleaux de cordes, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co.

INSTRUMENS DE MUSIQUE, A PRIX COUTANT, POUR CAUSE DE DEPART.

T. E. BENOIT, encoignure Chartres et Jefferson, offre à vendre, d'ici à la fin d'avril:

Un assortiment complet d'instruments de musique, consistant en violons, guitares, flûtes, flageolets, clarinettes de 6 à 13 clefs, hautbois, bassons, serpents, trombones, ophicléides, buccins, cors, cornets à pistons, trompettes, timballes, tambours, accordéons, orgues d'église et orgues à cylindres, serinettes, fournitures pour tous ces instruments et autres articles, qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Ces instrumens seront vendus, en détail ou en bloc, à prix coutant. 11 mars

GEO. W. SMITH, CHIRURGIEN-DENTISTE, DE PHILADELPHIE,

ETANT de retour du Nord est logé à l'encoignure des rues Carondelet et Hevia, où il sera honoré de donner aux personnes qui le réclameront les soins de son art.

Références à la Nouvelle-Orléans.

Jacob Wilcox, Dr. Barnes,
Cuthbert Bullitt, Dr. E. J. Coxe,
T. Allen Clark & Co, Henry L. Bennet,
Henry Lockett, E. Hyde,
Dr. Luzenberg, Coxe & Macpherson,
Dr. Duncan, John P. Nisbet.
14 dec

ASPHALTE.

B. COCHEY a l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtimens, qu'il a réduit de 50 cents le prix de son dallage en asphalte pour magasins, cuisines, écuries, remises et banquettes.

Ainsi la yarde est fixée à $1 50 au lieu de $2 qui était leur ancien prix, et qui est encore le prix actuel de ses confrères. Terrasses couvertes en asphalte à $1 la yarde, id. à la brosse, garanties pour un an, 25 cents la yarde. Son office No. 6, Passage de la Bourse. 10 nov

LE soussigné vient de recevoir par le navire Garonne, du Havre, des levites et vestes de mérinos noir; et par les derniers arrivages, un assortiment complet de coutils de couleur pour pantalons, mérinos noir, et couleurs; et des batistes couleur pour vestes, paletots et levittes qu'il offre de vendre dans le genre parisien, à son nouvel établissement rue de Chartres, no. 58, à côté de MM. A. Paya & Co. LOUIS A. BARBARIN. 27 mars

CONSTAMMENT en mains et à vendre, un assortiment de cigares supérieures de la Havane, de tabac en balles, capes de la vuelta de Abajo, reçus par le brick Cuba. S'adresser rue St. Louis, No. 61, en face de la Bourse St. Louis. H. SCHOPPER. 17 mars

VIN, HUILE D'OLIVE, VINAIGRE. 60 barriques vieux vin Medoc, Pauillac, St. Julien, 30 demi do do do, 30 demi do excellent Sauterne, 250 caisses vin blanc Barsac, Sauterne &c. 500 dito vin rouge Haut Brion, Pape Clement. 25 Paniers huile d'olive. 100 tierçons vinaigre de Bordeaux, à vendre en gros et en détail par B. LATAPIE, 30 mars No. 69, Levée.

CAFÉ DE LA HAVANE—300 sacs en magasin et à vendre par ABRAHAM TRIER, 14 avril 24, rue Gravier

TOILE CRETONNE—12 pièces pour draps de lit, à vendre par FRED. BONIS, 170 rue Royale entre les rues St-Pierre et Toulouse. 13 mars

VOR. ROUMAGE—Offre à vendre en débarquement du navire Highlander, de Bordeaux: 25 demi-pipes eau-de-vie de Cognac, pur champagne 1810 et 1815, de la marque renommée de Lecocq. 1000 caisses vin rouge St. Julien, capsules colorées, et très belles étiquettes, nouveau modèle. 40 caisses de 12 à 24 paniers prunes 1er. choix 6 avril

ENTREPOT de Marbre italien, No. 2, rue Royale, maison Musson.—Le soussigné appelle l'attention du public de la Nlle. Orléans et particulièrement celle des architectes, sur son entrepôt de beaux marbres d'Italie pour cheminées, grêtes de Russie, ornemens en albâtre, tables rondes en marbre, et autres différens articles d'Italie, qu'il vend à des prix très réduits. Le soussigné recevra pareillement tout espèce d'ordres pour toutes marchandises importées de New York ou d'Italie et plus particulièrement ceux pour ouvrages de cheminées de marbre, &c. &c.

N. B.—Il répare aussi les ornemens en albâtre, à son établissement.

Les conditions, d'après les ordres, sont 6, 12 et 18 mois de crédit. J. FILIPPINI. 11 janv

LE soussigné annonce au public qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages du Nord, les articles suivants qu'il offre à vendre à bon marché pour du comptant:

Mousseline et jaconat, nouveaux dessins; Schals brodés et unis en véritable filet 6-4 et 7-4; Pointes et gants en filet; Dentelle et entre-deux en fil; Bas de soie, de coton, de fil d'Ecosse; Bas coton blanc pour fillettes nos. 1 à 6; Chaussures écrus anglais, cravattes, mouchoirs pour redingottes; Gambroon façonné, coutil blanc et gris; Perkale blanche anglaise et Suisse; Basin à moulin et à petites raies; Mousseline Suisse, unie, à raies et à carreaux; Toile à drap dite d'Irlande, dite de Paris et Platilles; Linon, Batiste, et alepine; Coton et cinq fil, de perdrix, du Russie; Vêtements blancs, pour pacos et en couleur; Coutil et ginga pour matelas; Gingham, bonteint, cotonnade, et York drilling; Indienne américaine et anglaise en couleur; Ditto bleue et blanc, de demi deuil; Coton blanc et écrus 3-4, 4-4, 6-4 et 8-4; Soie à coudre, fil Alexandre, cordonnet; Boutons, agrafes, épingles. D. B. MACARTY, 10 av—18 no. 290, rue Bourbon.

LOUIS MUH

INFORME ses amis et le public, qu'il vient de recevoir par le navire Lafayette du Havre, un assortiment superbe de montres superbes et ordinaires.

Montres pour Messieurs, échappement à ancre et à cylindre.

Montres pour Dames dans un goût nouveau et superbe.

Montres en argent, Lépines et à Verges pour hommes et enfants, ensemble avec un assortiment en magasin de montres anglaises et françaises, formant un des plus beaux assortiments en ville, qu'il offre en vente en gros et en détail à des prix très modérés pour du comptant, ou de bonnes acceptances, chez. 54, rue de Chartres. 90 m

CHANGE [illegible] sterling à vendre par [illegible]

TABAC—[illegible] pour tripes de [illegible], à vendre par KOHN DARON & Co.

GRAISSE—144 barils et 150 barillets, à vendre par CHAS. DOANE, 60, rue Poydras. 30 av

BEURRE—[illegible] beurre de Goshen, à vendre par CHAS. DOANE, 60, rue Poydras. 30 av

TABAC—[illegible] tabac manufacturé, à vendre par CHAS. DOANE, 60, rue Poydras. 30 av

CIDRE de Champagne—146 caisses à vendre par CHAS. DOANE, 60, rue Poydras. 30 av

LETTRES de change sur New York, à vendre par W. G. HEWES & Co. 27 avril

PLATILLES et Britannias communes, à vendre par WM. FREHN, 56, Douane. 19 av

FARINE—150 bar. ls actuellement en déchargement et à vendre par CHS. DOANE. 29 av

LANGUES de BŒUF—3 demi barils, à vendre par CHS. DOANE.

HUILE de Palmachristi—7 barils reçus et à vendre par CHS. DOANE. 29 av

HUILE—[illegible] huile de baleine blanchie, en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 60, rue Gravier

CIDRE—100 barils à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 60, rue Gravier 1 mai

GRAISSE—[illegible] barillets graisse en feuilles, de choix, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 60, rue Gravier 1 mai

FARINE—2500 barils farine superfine des chalands en bon état pour l'expédition à vendre par J. VAIRIN & Co. 29 avril

LARD—150 boucauts jambons, plats-côtés, épaules, à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

JAMBONS ENVELOPPES—20 boucauts et 50 tierçons à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

GRAISSE—2000 barillets et 60 barils graisse en feuilles à vendre par J. VAIRIN & Co., 29 avril

PORC—400 barils mess M. O. P. O. à vendre par J. VAIRIN & Co. 29 avril

THE poudre à canon et impérial à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 29 av

LAINE—Un petit lot à vendre par P. A. GIRAUD, 29 avril 11, rue Tchoupitoulas

JAMBONS plats côtés et épaules à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier. 29 av

TETES de cochon et épaules—50 barils à vendre par WIGGIN & DAVENPORT, 25 Gravier.

CIDRE DE CHAMPAGNE—200 caisses à vendre par CHS. DOANE, 60, rue Poydras.

THE—50 1/2 boîtes et 20 caisses, à vendre par CHS. DOANE, 60, rue Poydras. 29 av

PORC—400 barils porc mess et prime, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 avril

CORDES—300 rouleaux cordes à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 avril

TOILE du Kentucky—300 pièces à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 avril

BRODEQUINS—20 caisses brodequins assor. de fortes numéros à vendre par L. A. LEVY Jr., 29 av 30, rue de la Douane.

JAMBONS de Ménage—10 barils jambons de ménage emballés avec soin et par petits cuits, exprès pour l'usage des ménages, en débarquement du Vicksburg, de Cincinnati, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 3 mai 63, rue Gravier.

BŒUF—850 barils mess, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 3 mai 63, rue Gravier.

ARGENT DE L'ILLINOIS, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 3 mai 63, rue Gravier.

CAFÉ—2500 sacs café de Rio en doubles sacs, à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 3 mai 63, rue Gravier.

CAFÉ—400 sacs café vert de la Havane prime à vendre par J. ROBERT & Co., 3 mai. 2, rue des Magasins.

VINS—20 caisses vins de Malaga doux. [illegible] à vendre par J. ROBERT & Co. 3 mai. 2, rue des Magasins.

CIGARES—[illegible] cigares de la Havane Impériales et Régalias, à vendre par J. ROBERT & Co., 2 mai. 2, rue des Magasins.

SUCRE—20 caisses sucre de la Havane blanc à vendre par J. ROBERT & Co. 3 mai. 2, rue des Magasins.

CIGARES DE LA HAVANE—Regalias, Impériales, Canones, Trabucos, et autres sortes en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 3 mai. 32, Vieille-Levée.

GELÉE 8 barils de gelée de Gouyave à vendre par J. M. CABALLERO, 3 mai. 32, Vieille-Levée.

PEAUX DE CHEVREAUX—10 balles en magasin et à vendre par JAS. E. WOODRUFF, 3 mai 52, rue du Camp.

BŒUF MESS—10 barils, de qualité supérieure, à vendre par JAS. E. WOODRUFF, 3 mai 52, rue du Camp.

PORC—400 barils porc mess et prime à vendre par WM. C. TOMPKINS & co. 3 mai 50, rue Gravier

CHANDELLES—300 caisses chandelles de blanc de baleine et 100 de au moule, en magasin et à vendre par WM. C. TOMPKINS & co 3 mai 59, rue Gravier.

SALPETRE—quelques barillets à vendre pour clore une consignation, par WM. C. TOMPKINS & co. 3 mai 59, rue Gravier

HUILE de sperme d'hiver—1000 gallons huile de sperme blanchie de New Bedford de qualité supérieure, en débarquement du St. Louis, de Boston à vendre par WALTON & COCAKAYNE, 3 mai 26 et 30 Nlle Levée.

HUILE, chandelles, savon et clous. 3000 gallons huile de sperme blanchie et non blanchie, garantie fine, 1000 gallons huile d'éléphant blanchie, 400 gallons huile de baleine raffinée, 100 caisses chandelles de suif, 150 caisses chandelles de blanc de baleine, de Boston, Nantucket et New Bedford, 300 caisses savon; 250 barils de clous assortis, le tout reçu en consignation et à vendre par THAYER & CUSHING, 30 Gravier. 1 mai

CHEMISES—200 douzaines de chemises de coton avec le col et le devant en toile, 100 do cotonnades, 75 do de toile reçues directement des manufacturiers et à vendre par L. A. LEVY Jr. 29 av 30, rue de la Douane

COTONNADES—5 caisses, 3/4 très fortes, pour le Yazoo à vendre par L. A. LEVY Jr. 29 av 30, rue de la Douane.

MOUCHOIRS de Pougee—150 pièces imprimées, par le Yazoo, à vendre par L. A. LEVY Jr. 29 av 30 rue de la Douane

TOILE à Chemises blanche—10 caisses 4/4 à vendre par L. A. LEVY Jr. 29 av 30, rue de la Douane.

VIN de Champagne de la marque de Lambert et Co. fre qualité, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 30 avril 26 rue Bienville

DEMI et Quart de pipes de pipes d'eau de vie, quatrième épreuve, de la marque de Pellevoisin aîné & Co. en débarquement et à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 30 avril 26, rue Bienville

SUC de fruits assortis de J. Colin à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co. 30 av 26, rue Bienville.

LETTRES de Change sur Philadelphie, en sommes à la convenance des acheteurs, à vue et à 60 jours, à vendre par JAMES D. DENEGRE, 30 avril 16, rue de la Douane.

GRAISSE—80 fequins graisse supérieure pour l'usage des familles, à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 avril

3 CAISSES jambons de l'Artois, pour l'usage des familles à vendre par MAUNSEL WHITE & Co. 29 avril

SUCRE de Boston raffiné 175 barils sucre en pains—30 do en poudre—40 do casse à vendre par N A. NORCROSS & Co. 29 avril 40, rue Gravier

SAUMONS—100 colis à vendre par N. A. NORCROSS & Co. 29 avril 40, rue Gravier

TOLLES—50 paquets en débarquement du navire Sidney, de No. 12 à 20 à vendre par PRIESTLEY & BEIN, 29 avril 19, Nouvelle Levée.

CAFÉ et sucre—100 sacs café vert prime de la Havane; 60 caisses sucre blanc de la Havane en magasin à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 29 avril 28, Vieille Levée

TOILE D'EMBALLAGE et cordes du Kentucky, de qualité supérieure, à vendre par WILLIAM G. HEWES & Co. 29 avril rue Natchez

BOTTES, souliers et brodequins—1000 caisses comprenant un assortiment général pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre à des conditions libérales par A. F. DUNBAR & Co. 29 avril 18, rue de la Douane

A VENDRE par les soussignés en débarquement du navire Chateaubriand de Bordeaux. 50 caisses absynthe Suisse 1re qualité, 50 do Kirchwaser de la forêt noire. 1 do contenant 24 chapeaux de soie à la dernière mode. 1 do contenant 50 cannes de choix. 29 av LOREILHE & VALETON, 9 Toulouse.

TRAITES SUR NEW-YORK à courts jours et à 60 jours à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co., 26 avril—6t 26 rue Bienville.

TRAITES SUR PARIS, à vendre par BLANCHARD, EIMER & Co., 24 avril—6t 26 rue Bienville

SARDINES à l'huile, en débarquement du navire Chateaubriand, venant de Bordeaux—10 caisses en 1-2, 3-4, et grandes boîtes, à vendre par FRED. BONIS, 28 av 160, rue Royale, entre St Pierre et Toulouse.

JACONATS Français, reçu par le Caledonia Brander—2 caisses nouveaux dessins, à vendre par FRED. BONIS, 28 av 160, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

CHAPEAUX de paille d'Italie—1 caisse noirs pour dames à vendre par FRED. BONIS, 28 av 160, rue Royale, entre St Pierre et Toulouse.

CHEMISES Françaises—100 douz. mulhouse en couleur 100 " " blanche. A vendre par FRED. BONIS, 3 av 160, rue Royale, entre St. Pierre et Toulouse.

BOIS DE CAMPECHE—Onze tonneaux à vendre par F. TIO, 27 avril. 56, rue Ste-Anne.

JUS de [illegible]—50 caisses à vendre par VALETON & Co. 29 avril Encoignure Royale et Douane

ESPÈCES—Cinq mille piastres en espèces à vendre par PETERS & MILLARD, 20 avril. 34, Vieille-Levée.

AIGUILLES DITES IMPERIALES—Les soussignés ont constamment en mains un assortiment de cet article—Il n'y a de véritables de ces aiguilles, que celles qui sont marquées Hyde & Goodrich, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail. HYDE & GOODRICH, 29 avril 15, rue de Chartres.

VERMICELLE en petits paniers de 10 à 12 lv. macaroni d'Italie en caisses et demi-caisses à vendre par VALETON & Co. 20 avril encoignure Royale et Douane

LA BANQUE DES CITOYENS tire sur New-York. J. B. PEREAULT, 29 avril Caissier.

VINS—18 quarts de pipes vin de Madère 4 1-2 de do de, en débarquement du navire Francfort, 25 barils vin de Malaga sec et doux; 20 do do de Porto, en magasin et à vendre par CUCULLU LAPEYRE & Co. 28 V. Levée. 20 av

AMANDES—25 barils amandes sans coques, en magasin et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 28 V. Levée. 29 av

CITRONS—600 caisses citrons, en très bon état, en magasin et à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co., 28 V. Levée. 29 av

A VENDRE par les soussignés—10 rouleaux cuir à harnais fin; 8 do à semelles, reçus des Opelousas et provenant d'une des meilleures tanneries de l'endroit. BOUTIN, GALLY & Co. 79 Toulouse. 29 av

CAFÉ de la Havane prime, vert, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 28, rue de la Commune. 29 av

SUCRE de la Havane—Blanc et brun, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune. 29 av

CIGARES de la Havane—Regalia, Canones, Impériales, et de marques de choix, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune. 29 av

ESPÈCES—Piastres mexicaines, à vendre par BLASCO & SIMIDEL, 26, Commune. 29 av

HUILE de Lin—10 barriques par le St. Charles, de Londres, à vendre par WM. FREHN, 56, Douane. 29 av

TOILE D'EMBALLAGE de Dundee—de 42 et 44 pouces de large, à vendre au lots au gré des acheteurs, par WM. FREHN, 56, rue de la Douane. 29 av

MOUCHOIRS de soie de 34 et 36 pouces; de toile 3/4 et 7/8 et de batiste, à vendre par WM. FREHN, 56, Douane. 29 av

TOILE d'Irlande 4/4 en pièces et demi pièces de différentes qualités, à vendre par WM. FREHN, 56, Douane. 29 av

COUTILS et Hollande écrues—Quelques extra fine, à vendre par WM. FREHN, 56, Douane. 29 av

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS. [illegible] de la municipalité No. Un. Séance du lundi 19 avril 1841.

ORDONNANCE supplémentaire aux ordonnances concernant la destruction des chiens errans.

Le conseil de la municipalité No. Un de la ville de la Nouvelle Orléans arrête ce qui suit:

ARTICLE 1. L'ordonnance de ce conseil, concernant les chiens, approuvée le 22 juin 1839 est et demeure remise en pleine force et vigueur. L'article 2 de la dite ordonnance est et demeure amendé de manière à insérer les mots "dans la première quinzaine de mai" au lieu et place des mots "dans la première quinzaine de juillet." (Vide digeste 1839, P. 61)

Art. 2. Le quatrième article de la dite ordonnance est et demeure amendé de manière à insérer les mots "mois de juin" au lieu et place des mots "mois d'août".

Art. 3. L'ordonnance approuvée le 9 juin 1832 est et demeure remise en vigueur et devra faire partie de l'ordonnance du 22 juin précitée.

Art. 4. Le lundi de chaque semaine le contracteur fera son rapport au maire sur le nombre des chiens détruits par lui ou ses agens, lequel rapport devra être certifié par l'un des commissaires ou par le capitaine de la garde: et il recevra pour chaque chien détruit, une piastre, laquelle lui sera payée par le trésorier de la police sur le mandat du maire.

Art. 5. L'ordonnance amendée ainsi qu'il est dit ci-dessus, devra être publiée dans le Courrier et dans l'Abeille pendant dix jours.

Signé PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 24 avril 1841.

Signé WM. FRERET, maire.

Pour copie conforme. S. W. WATTERS, Secrétaire

ORDONNANCE pour réduire, dans la ville de la Nouvelle Orléans et ses Faubourgs incorporés, le nombre des Chiens, imposer une taxe sur tous les animaux de cette espèce dans les dites limites, et affermer le produit de la dite taxe.

Le conseil de ville arrête ce qui suit:

Art. 1er. Une taxe annuelle est par le présent imposée sur tous les animaux de l'espèce canine existant dans la ville et ses faubourgs incorporés, à raison de deux piastres par tête, payable par les propriétaires ou possesseurs entre les mains et à la première réquisition du fermier auquel la dite taxe sera affermée comme il est dit ci-après.

Art. 2. La dite taxe devra être affermée chaque année dans la première quinzaine de juillet, au plus offrant et dernier enchérisseur, au bureau du maire, pour le terme de douze mois, après dix jours d'insertion dans la gazette officielle, d'un avis annonçant la dite adjudication, et la personne qui se sera rendue adjudicataire, sera tenue de remettre au maire, dans les vingt quatre heures, un billet à six mois de date, endossé à la satisfaction du maire, pour le montant auquel la dite ferme lui aura été adjugée; et fournir ensuite un cautionnement bon et suffisant de la somme de mille piastres, pour sûreté de son contrat.

Art. 3. Il sera du devoir de l'adjudicataire, aussitôt après la signature de son contrat et la remise du billet ci-dessus mentionné, de procéder, par lui même ou par ses préposés à faire un recensement exact de tous les animaux de l'espèce canine qui se trouvent dans les lieux sus désignés, en y distinguant le nom de chaque propriétaire ou possesseur des dits animaux, et toute personne qui refusera de déclarer au dit adjudicataire ou à ses préposés le nombre de ces dits animaux qu'elle a en sa possession, ou qui fera à cet égard une fausse déclaration, encourra une amende de cinq piastres par chaque contravention, dont le recouvrement pourra être fait devant tout tribunal compétent, moitié au profit de l'adjudicataire, et moitié au profit de la caisse de la ville.

Art. 4. Avant le premier d'août prochain, tout propriétaire ou possesseur d'animaux de la dite espèce, devra se procurer pour chacun d'eux un collier en cuivre ou autre métal, sur lequel sera gravé le nom du dit propriétaire ou possesseur et sa demeure; et tout animal de la dite espèce qui sera rencontré sans collier de cette sorte, dans les rues et autres lieux publics, après la dite époque du premier août prochain, sera enlevé et détruit à la diligence de l'adjudicataire et de ses préposés, sans préjudice du droit du dit adjudicataire de se faire payer la taxe sur les dits animaux, dans le cas où elle n'aurait pas été acquittée.

Art. 5. Défenses expresses sont faites à tous esclaves d'avoir en propriété ou en leur possession aucun animal de la dite espèce; et dans le cas de contravention au présent, la taxe sur les animaux susdits sera payée à l'adjudicataire par les maîtres des dits esclaves, à moins qu'ils ne préfèrent les faire corriger à la geôle de police; et le châtiment dans ce cas n'excèdera pas dix coups de fouet, nonobstant quoi les dits animaux devront être enlevés et détruits à la diligence de l'adjudicataire ou de ses préposés.

Art. 6. Il sera du devoir de l'adjudicataire de remettre au maire dans la première quinzaine d'avril de chaque année, une copie exacte du recensement qu'il aura fait pour la dite année, des animaux de la dite espèce tant dans la ville et les faubourgs incorporés, et d'indiquer à la fin du dit recensement le nombre des dits animaux qu'il aura fait enlever et détruire en vertu de la présente ordonnance.

Approuvé le 22 juin 1832

ORDONNANCE supplémentaire à l'ordonnance passée le 21 juin 1832 pour imposer une taxe sur les chiens, etc

Le Conseil de Ville arrête ce qui suit:

Art 1er. Pour toutes et chacune des violations par le fermier, des devoirs qui lui sont imposés par les articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance ci-dessus mentionnée, il encourra une amende de cinquante piastres, recouvrable pardevant tout juge compétent, moitié au profit du dénonciateur, et moitié au profit de la caisse de la ville.

Art. 2. Les commissaires de police et les officiers de la garde de ville seront chargés de surveiller à l'exécution de la présente ordonnance, et de prêter main forte au fermier toutes les fois qu'il les requerra à ce sujet

Approuvé le 29 juin 1832. 30 av—10

REÇU par le Caledonia Brander, du Havre, un grand assortiment de marchandises de saison:
Bretelles en soie, gomme et coton,
Mérinos noir, drap d'été 5/4,
Alépine noire,
Serge soie pour tailleur,
Boutons de soie do,
Chalis hernanie noirs 4, 5 et 6/4
Do. Filet,
Colliers do,
Bas filoselle,
Rubans velour noir et ponceau,
Do taffetas noirs (pour cravattes),
Do à border les souliers,
Batistes imprimées pour robes,
Do de couleurs unies,
Canis filets,
Mouchoirs batiste,
Ombrelles (grandes nouveautés françaises),
Fleurs artificielles,
Chaussettes fil,
Linge de tables,
Indiennes à meubles, chamois et tissus
Do à bordures,
Chapeaux paille d'Italie (bords double et simple),
Do do pour femmes,
Eaux de Cologne, de fleur d'orange et de Lavande en bocal,
Poudre, savons et parfumeries assorties.
BENJ. LACOSTE, 143, rue Royale, entre Conti et St. Louis

En magasin et à vendre à des prix très modérés: Bas écrus pour robes [dernières nouveautés], cols mousseline brodé et guipur. 24 av

SANGSUES. 10,000 sangsues de premier choix à vendre à tous prix au détail et en gros à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD, 21 mars rue Royale No. 23

FABRIQUE D'EAUX MINÉRALES GAZEUSES

LE soussigné a l'honneur d'informer Messieurs les habitans de cette cité et de la campagne, qu'on trouvera constamment dans son établissement un assortiment de toute sorte d'eaux minérales, telles que Vichy, Spa, Seltzer, Saratoga, Barèges, Soda, Seltz, Ferrugineuse, ainsi que les limonades gazeuses de ces diverses qualités.

Les ordres pour la campagne seront remplis avec soin et ponctualité et à des prix très modérés. J. METON, 199 Royale 19 av

EN débarquement du navire Caledonia Brander et à vendre à la pharmacie du soussigné: 200 barils sirop de pointes d'asperges de Johnson; 200 caisses eau de Cologne de Demarson; 50 barils robb de Laffecteur; 200 barils sirop de Lamouroux; 200 do do de Bilant; 300 robb de Giraudeau de St. Gervais. A. A. PEYCHAUD, 30 av 123, rue Royale.

COURS CLASSIQUE ET COMMERCIAL. *PENSION DEMI-PENSION ET EXTERNAT.* Encoignure des rues de Chartres et Toulouse. NELLE-ORLEANS.

LE Directeur de cet établissement, aujourd'hui en parfaite activité, a l'honneur de prévenir les familles que le premier examen trimestriel, aura lieu le 1er. Mai prochain, à 10 heures A. M. Les parents et les personnes qui voudraient bien s'intéresser à la prospérité de cette institution, sont respectueusement invités à y assister.

Des professeurs capables et expérimentés, pour l'enseignement des langues anglaise, française et espagnole, des différentes branches des mathématiques et des arts d'agrément, &c. &c. sont attachés à cette maison d'éducation de plein exercice.

Les cours pratiques des langues anglaise et française, de tenue des livres &c. &c. pour les adultes, sont ouverts de sept heures à 10 heures P. M. pour la rétribution de 8 piastres par mois, payables d'avance.

Pour plus de détails, s'adresser à J. F. BUFFET. 19 av—12

CHEMIN DE FER ENTRE CARROLLTON ET LA NELLE. ORLEANS.

Arrangemens pour les jours de la semaine, à partir du 8 mars 1841.

De Carrollton,			De la Nlle. Orléans.		
Char à cheval à	4 h. A. M.		Char à cheval à	6 h. A. M.	
Locomotive,	6	"	Locomotive,	7	"
"	8	"	"	9	"
"	10	M.	"	11	"
"	12	"	"	1	P. M.
"	2	P. M.	"	3	"
"	4	"	"	5	"
"	6 1/2	"	"	7 1/2	"
Char à cheval	8	"	Char à cheval	9	"

Pour la convenance des habitans de Carrollton, pendant la saison où les théâtres sont ouverts, un char à cheval partira de Carrollton à 10 heures P. M. et de la Nelle.-Orléans à 11 1/2 heures P. M.

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHES.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M., alors une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Pour l'agrément des personnes qui vont par le char de 8 heures et qui ne désirent pas rester à Carrollton jusqu'à 9 heures, un char partira à 8 heures et elles auront ainsi une heure pour visiter le plus beau jardin des Etats-Unis.

Les personnes qui partiront par la Locomotive devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux collecteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

CHARS DES RUES JACKSON ET DE LA COURSE

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures A. M. à 7 1/2 heures [illegible] heures jusqu'à 8 heures du soir, [illegible] char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1/2 heures, [illegible] partira qu'à 9.

Les passagers sont instamment priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins et de ne pas fumer dans les chars, lorsqu'il s'y trouve des dames.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de la Nlle. Orléans et Carrollton, 20 Oct. 1840. JOHN HAMPSON, Ingénieur en chef.

1er mars

COMPAGNIE DU CHEMIN A COULISSES DU GOLFE DU MEXIQUE.

Arrangement pour l'hiver:

A PARTIR de Dimanche, 1er Novembre, la locomotive partira tous les jours du dépôt, à la rue des Bons-Enfans, pour aller à l'habitation Ducros, ou plus loin, selon les progrès du chemin aux heures suivantes:

DANS LA SEMAINE.

Départ. A 7 heures A. M. 4 " P. M. *Retour* A 9 heures A. M. 5 " P. M.

LES DIMANCHES.

Départ. A 7 heures A. M. 12 " M 4 " P. M. *Retour.* A 9 heures A. M. 1 " P. M. 5 " P. M.

Nouvelle-Orléans, ce 22 Octobre 1840. Par ordre de la Direction. J. W. SMITH, chef ingénieur

29 jan

COUTELLERIE FINE—Précédemment reçu un assortiment de ciseaux fins, de beaux couteaux et canifs de poche de qualité supérieure, aussi du fameux couteaux des congrès et de la législature de la Louisiane. HYDE & GOODRICH, 29 avril. 15, rue de Chartres,

DROGUES et médicamens—Le soussigné reçoit constamment d'Europe et des villes du Nord des drogues et médicamens frais et choisis. Les familles, les habitans et autres pourront s'approvisionner chez lui à des prix modérés. Il exécute aussi avec la plus grande exactitude les prescriptions des médecins. J. ROSSI, 18 janv Ville de Lafayette

GRANDE DIMINUTION DE PRIX.

LE soussigné a l'honneur d'informer les dames qu'il a réduit le prix de ses percales françaises à petits dessins fond blanc de quatre escalins à trois. Et ce qu'il lui reste de son assortiment de mousseline de laine cachemire d'une piastre et demi à six escalins l'aune.

Il a de plus en magasin un assortiment complet de marchandises d'été qu'il détaille à bon marché. J. E. LOBRE, 19 avril Encoignure des rues de Chartres et Conti

MERINOS et coutil à pantalon.—Un fort assortiment de mérinos français à habit et de coutil unis et de fantaisie, à vendre en gros et en détail, et à bon marché par le soussigné. J. E. LOBRE, 19 avril Encoignure Chartres et Conti.

HABILLEMENS pour enfans—M. Vr. Dezaux prévient ses connaissances qu'il offrira samedi prochain les articles suivans, arrivés par le navire Caledonia, Brander: 2 balles coutils dessins nouveaux, 1 de mérinos drap d'été. Un bel assortiment d'habillemens d'été pour hommes et enfans, et divers autres articles pour être vendus en gros et en détail. Rue de Chartres No. 35, encoignure Conti. 21 avril

TOILE d'emballage d'Ecosse—500 pièces en magasin et à vendre par ANDREWS & BROTHERS, 20 avril 60, rue du Camp

VENTES DE SHERIF.

J. Littlefield contre Bugely & Thompson.

COUR DE DISTRICT—No. 13,[illegible]—En vertu d'un ordre de la Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, à moi adressé, il sera vendu au magasin du shérif, No. 20, rue Toulouse, entre les rues Chartres et Levée, à quatre heures de l'après midi, Mercredi 5 mai 1841:

Un lot de Drogues et Médecines, consistant en sulphate de Quinine, Morphine, Calomel, &c. &c.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. J. L. THIELEN, 1 mai Shérif de la Cour de District du 1er District.

Veuve Lafaye vs. ses créanciers.

EN vertu d'un ordre de la Cour de District, du Premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, à moi adressé, il sera vendu sur les lieux au no. 278, rue Royale, à 4 heures de l'après midi, jeudi 6 mai 1841. Un petit lot de marchandises sèches abandonnées par l'insolvable pour le bénéfice de ses créanciers.

Conditions comptant. 4 mai—3 J. L. THIELEN, shérif et syndic.

La Banque de l'Union de la Louisiane versus Bullitt, Shipp, & co.

COUR DE DISTRICT—No. 15,460—En vertu d'un plusieurs writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de District du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, lundi, 10 mai, 1841, à midi,

205 actions du fonds capital de la Banque de l'Union de la Louisiane au nom de Henry L. Bennett, l'un des défendeurs.

N. B. L'acquéreur devra, conformément à la charte, donner caution et hypothèque à la satisfaction de la Banque.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. J. L. THIELEN, Shérif de la Cour de District du 1er. District. 2 avril—4t,d,12j.

Borderes & Co. contre Joseph Chaine.

COUR DE DISTRICT—No 19,300—En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour de District du premier district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera exposé en vente publique, à la Bourse, de Cité, rue St. Louis entre les rues Chartres et Royale, mercredi 5 mai, à midi,

Quatre lots de terre situés au faubourg Franklin de cette ville, dans l'îlet compris par les rues Champs Elisées, Marigny, Célestine et du Genie, désignés par les Nos. 19, 20, 21, et 22 de l'îlet no. 10, sur un plan particulier dressé par B. Ferrière, daté le 4 mai 1836, et déposé dans l'étude de C. Pollock, notaire public. Les dits quatre lots de terre sont contigus les uns aux autres, et mesurent chacun, au pieds anglais, 21 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la rue des Champs Elisées et s'étendent dans le profondeur, entre lignes parallèles, de 111 pieds: le lot no. 22 forme l'encoignure de la rue Célestine; ensemble toutes les améliorations qui se trouvent dessus.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Cette criée étant la seconde et dernière, lesdits lots seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit; l'acquéreur fournissant son obligation avec caution suffisante, portant intérêt à cinq pour cent par an et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

J. L. THIELEN, 19 avril Shérif de la Cour de District du premier district

Peyroux, Arcueil & Co. vs. Wm. A. Dunlap.

COUR DE PAROISSE—No. 13809—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu lundi, le 10 mai prochain, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, dans cette ville, l'esclave ci après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Louisa, négresse âgée de 35 ans.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, l'esclave sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur à 12 mois de crédit, l'acheteur fournissant son obligation avec caution bonne et suffisante avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement et portant intérêt à raison de cinq pour cent l'an.

V. ALLAIN, 20 av Shérif de la paroisse d'Orléans.

Hy. Legendre vs. P. Roumillac, Thomas Bister et C. Didion.

COUR DE PAROISSE.—No. 13802.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, dans cette ville, mercredi le 5 mai prochain, à midi, la propriété ci-après décrite, saisie dans l'affaire ci-dessus.

Sept lots de terre situés au nouveau faubourg Marigny, désignés par les lettres B et C. et par les Nos. 8, 12, 23, 25 et 27 de l'îlet No. 45, compris entre les rues Urquhart, Annette, Girod et St. Bernard et mesurant plus ou moins, savoir: Les lots désignés par les lettres B et C. chacun 36 pieds face à la rue Annette sur 101 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur conformément à un plan annexé à un acte passé le 14 septembre 1837 pardevant T. Seghers, notaire public. Le lot No. 8, 30 pieds face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur borné d'un côté par le lot No. 7 et 2, et de l'autre côté par le lot No. 25, et dans le fond par le lot No. 24; le lot No. 12, 31 pieds 11 pouces 5 lignes face à la rue Urquhart sur 127 pieds dix pouces 5 lignes de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 11, de l'autre côté par le lot No. 13 et dans le fond par le lot No. 26; Le lot No. 23, 30 pieds face à la rue Girod sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur, borné d'un côté par le lot No. 22 et de l'autre par le lot No. 25 et dans le fond par le lot No. 25; le lot No. 25, 64 pieds face à la rue Annette sur 101 pieds 9 pouces 7 lignes de profondeur borné d'un coté par les lots Nos. 12, 13 et 14 de l'autre côté par les lots Nos. 16, 21, 22 et 23 et dans le fond par une partie des lots Nos. 11 et 25; le lot No. 27 formant l'encoignure des rues Annette et Urquhart, 64 pieds face à la rue Annette, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur et face à la rue Urquhart, borné du côté de la rue Annette par le No. 15 et du côté de la rue Urquhart par le lot No. 13, ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions:—Comptant. V. ALLAIN. 23 av Shérif de la paroisse d'Orléans.

PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de George W. Betts. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes qui pourront être concernées, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Joseph A. Beard, curateur de la succession de George W. Betts ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments. 20 avril

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Sermon (Henry). Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession, et à toutes autres personnes qui pourront être concernées, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Adalie Droux curateur de la succession de Henry Sermin décédé, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. W. F. C. DUPLESSIS, 20 avril Register des Testaments.

COUR DES PREUVES—Attendu que Samuel Bell a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Isaac Bell décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments. 1mai

COUR DES PREUVES—Attendu que Harvey Beach a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mason Smith Clark, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, 29 av W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves—Succession de McKinstry—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes qui pourront être concernées, d'avoir à déduire sous dix jour à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Robert Shaw, exécuteur testamentaire de feu James McKinstry ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, 30 av W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments

SUCCESSION de John Kincaid—Vente par le Register des testamens—Jeudi le 13 mai 1841, à une heure P. M. à la Bourse St. Louis, faisant face à la rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, en date du 11 juillet 1840, il sera vendu pour compte de la succession de John Kincaid.

Neuf actions du fond capital de la Banque de la Cité de la Nouvelle Orléans.

Conditions, comptant. 30 av. W. F. C. DUPLESSIS, Régistar des Testamens

SUCCESSION de John Hemphill—vente par le Register des testamens—Mardi, onze Mai 1841, à dix heures du matin, dans la rue Tchoupitoulas No. 182, en vertu d'un ordre de vente rendu par la Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, daté le 7 avril 1841, il sera vendu pour compte de la succession de John Hemphill, décédé, le fond d'une boutique, outils, etc, appartenant à ladite succession.

Conditions—comptant. 24 avril W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

SUCCESSION de Carmelite Arambura, femme de éde de Douglass Robertson—Mercredi, le douze mai 1841 à dix heures du matin, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, il sera vendu en face des Ursulines, entre les rues Conde et Levée, pour le compte de la succession de Carmelite Arambura, épouse décédée de Douglass Robertson, les effets mobiliers dépendant dudit succession.

Conditions, comptant. 26 av W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marron dans l'après-midi, le 20 du courant, le mulâtre NOWELL, âgé d'environ 19 ans, taille de 5 pieds 9 à 10 pouces, cheveux longs et touffus, qu'il tient fréquemment séparés en deux. Il était vêtu lors de son départ, d'un habit de mérinos noir, garni de mérinos trop vaste pour son corps; d'un pantalon de mérinos noir; il portait de gros brodequins et un chapeau noir, neuf. On suppose qu'il se tient caché dans les environs de la ville, et qu'il cherchera à monter le fleuve. Les capitaines de bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord.

Celui qui ramènera cet esclave à David Middleton, au National Hôtel, ou à mon bureau No. 55, rue de la Commune, recevra la récompense susdite. BENJ. KENDIG 1er. mai

CAFÉ et sucre—1200 sacs café Havane prime vert, et 100 caisses sucre Havane blanc à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 22 avril 28, Vieille Levée

DOUBLONS espagnols—100 à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 22 avril 28, Vieille Levée

TOILE de Russie—5 balles à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 22 avril 28, Vieille Levée

VIN DE MADERE de Sicile.—8 caisses en magasin et à vendre par A. S BARKER, 22 av 60 1/2, rue de la Commune.

SAC DE PITRE—50 balles, à vendre par A. S. BARKER, 22 avril 60 1/2 rue de la Commune.

DENIM de York—20 caisses denims bleus, récemment reçues et à vendre par L. A. LEVY Jnr. 19 avril 30, rue de la Douane

TOILE à chemiser, blanche—12 caisses toile fine de 4/4, en magasin et à vendre par L. A. LEVY Jnr. 19 avril 30, rue de la Douane

PAILLASSONS—100 pièces paillassons de 4/4, unis et à carreaux rouges, à vendre à bas prix pour clore des consignations, par L. A. LEVY Jnr. 19 avril 30, rue de la Douane

EVENTAILS en palmier—10 caisses en magasin et à vendre par L. A. LEVY Jnr. 19 avril 30, rue de la Douane.

J. HALL & A. B. BEIN offrent à vendre au No. 26 de la rue de la Nouvelle Levée: 120 caisses chandelles de blanc de baleine No. 1; marque de Boston; 3000 gallons huile de sperme blanchie, qualité extra; 1000 do. d'éléphant, très blanche. 22 mars

TOILE, Saumons &c. &c., platilles 3/4; Britannias de toile 7/8 et 4/4; toile à chemises 4/4; 100 tonneaux barres de fer d'Écosse à vendre par WM. G. HEWES & Co. 24 av. rue Natchez.

210 ROULEAUX de cordes du Kentucky, à vendre par LAUVE BROTHERS, 26 avril 28, Vieille Levée.

SEUL dépôt à la Nouvelle Orléans du sirop concentré de salsepareille, préparé par J. B. A. Mancil Jr., pharmacien à Bordeaux—Les soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre ce précieux médicament qui s'est reconnu supérieur à tous ceux préparés jusqu'à ce jour pour combattre les maladies émanant d'un vice quelconque dans le sang. LOREILHE & VALETON, 2 av Enc. Royale et Douane

SEL—1500 sacs sel de Liverpool en débarquement et à vendre en lots au gré des acheteurs. S'adresser à ALEXANDER PARK, 16 avril 61, rue de la Commune

VENTES A L'ENCAN.

PAR P. E. TRICOU—*Encanteur.*

Succession de feu M. Nicaud.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves de la paroisse d'Orléane daté du 6 avril 1841, [illegible] le samedi 15 mai 1841, à midi, à la Bourse de [illegible], rue St. Louis, les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu M. Nicaud, comme suit:

I.

Une boulangerie consistant de

1o Un lot de terre situé rue Condé entre les rues Dumaine et St. Philippe, mesurant 60 pieds 3 pouces de face sur la dite rue Condé, sur 177 pieds 1 pouce de profondeur, d'après un plan du 26 mars 1841, par J. Communy, voyer, déposé à l'étude de P. Lacoste, not. pub.

2o Une maison à un étage sur le dit lot portant les nos. 59, 61 et 63, comprenant les magasins et autres améliorations qui s'y trouvent.

3o Tous les ustensiles nécessaires à l'usage de la dite boulangerie, avec onze chevaux, une mule, et neuf charrettes, avec les harnais.

4o Trente six esclaves attachés à la dite boulangerie, ouvriers nécessaires à l'établissement, comme suit, savoir:

1	John Richardson, nègre âgé d'apeu près		25 ans
2	Moses Louis	do	40
3	Peter	do	41
4	Joe Phœbee	do	16
5	Jim Phœbee	do	23
6	Roger	mulâtre foncé	25
7	Saul	do	50
8	Ben	do	12
9	Edmond,	mulâtre	29
10	Jim Bouny	nègre	18
11	Narcisse	mulâtre	45
12	Thomas Side	nègre	45
13	Victor	mulâtre foncé	22
14	Sheiderick	nègre	35
15	Moses Guerin	do	30
16	Thom Guerin	do	30
17	Jim O'Duligg	do	35
18	Paul	do	25
19	Figaro	do	60
20	Ned Rackoon	do	35
21	Big Jos	do	31
22	Richard	mulâtre foncé	30
23	Eugène	nègre	37
24	Jim Bullfrog	do	44
25	Bob	do	42
26	Henry Charleston	do	31
27	Billy Boy	do	45
28	William Chaigneau	mulâtre foncé	23
29	Peter	nègre	28
30	Big Ned	do	50
31	Alfred	mulâtre foncé	35
32	Mathilde	négresse	38
33	Nancy	mulâtresse	40
34	Phœbee	négresse	45
35	Fancy	do	30
36	Jack	nègre	55

Pour ce qui concerne les qualités des esclaves ci-dessus mentionnés, se référer à l'inventaire de la succession, mais ils sont vendus sans garantie des vices et maladies.

Il sera vendu avec l'établissement de la boulangerie des actions de la banque des Citoyens de la Louisiane garanties par hypothèque sur la propriété et les esclaves ci dessus mentionnés.

II.

Immédiatement après la vente de la dite Boulangerie, il sera vendu une grande quantité de barils de farine.

III.

Esclaves vendus séparément et par têtes.

1.	Denis, nègre âgé d'apeu près		25 ans.
2	Robert,	do	14
3	Dick,	do	15
4	Little William,	do	15
5	Shut,	do	21
6	Winslow,	do	60
7	Stephen, mulâtre,		30
8	Garrett, nègre,	do	50
9	Henry Guerin,	do	29
10	Sam,	do	45
11	David,	do	20
12	Kato,	do	50
13	Ferdinand, alias Gusip, nègre,		36
14	Hector, nègre âgé d'apeu près		60
15	Moses Gol,	do	55
16	Manuel, mulâtre	do	25
17	John Menor, nègre,	do	50
18	François,	do	50
19	Congo,	do	28
20	Daniel,	do	18
21	Little Sam,	do	14
22	Jenny, négresse âgée d'apeu près		30
23	Myrtle,	do	40
24	Mary Nicaud,	do	40
25	Louise,	do	45
26	Bitsy,	do	22
27	Suzanne,	do	32
28	Maria Nicaud,	do	35
29	Kat,	do	7
30	Hanna,	do	35
31	Elyza,	do	18
32	Isabella,	do	60
33	Lucile,	do	30
34	Sanite,	do	30
35	Julia, mulât. foncée, âgée d'apeu près		30
36	Louise, mulâtresse,	do	20
	et son enfant,	do	2 mois.
37	Pauline, négresse,	do	25 ans.
	et son enfant,	do	3
38	Mary, négresse	do	30
	et son enfant,	do	1

Les nègres ci-dessus sont vendus sans garantie des vices et maladies, pour leurs qualités ou leurs défauts, se référer à l'inventaire de succession.

IV.

Propriétés foncières

1o. Une maison et un lot de terre mesurant 60 pieds 9 pouces de face sur la rue Condé, sur 123 pieds de profondeur entre les rues Maine et St. Philippe, d'après un plan du 26 mars 1841, par J. Communy, voyer, avec une maison en bois (no. 67,) rue Condé, et cuisines en briques et autres améliorations qui s'y trouvent actuellement et connus comme Boulangerie.

2o. Une maison et un lot de terre au faubourg Marigny, faisant partie du lot No. 234 et mesurant (mesure française) 30 pieds sur la rue Craps, sur 94 pieds de profondeur, entre les rues Union et Français, avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant principalement en une maison en bois et cuisine.

3o. Une maison et un lot de terre dans le faubourg Franklin, désigné par le No. 3 de l'îlet no. 61, d'après un plan spécial dit du 11 avril 1835, déposé en l'étude de T. Seghers, not. pub. le dit lot mesurant 36 pieds 6 pouces de face sur la rue Morales et sur 160 pieds de profondeur entre les rues Mandeville et Espagne, avec les améliorations consistant principalement en une maison briquetée entre-poteaux et une cuisine.

4o. Sept lots de terre dans le faubourg Washington, faisant partie de l'îlet no. 119 dudit faubourg et désignés par les Nos. 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, lesdits lots mesurant comme suit, savoir:

Nos. 5, 6, 7, 8, 9 et 10 mesurant chacun 31 pieds 11 pouces, 6 lignes de face sur la promenade Washington par 118 pieds 3 pouces 4 lignes de profondeur entre les rues Magistrats et Lois, le lot No. 10 formant l'encoignure des rues Washington et Lois, et le lot No. 11 mesurant 31 pieds 11 pouces, 6 lignes face à la rue de la Loi sur 159 pieds 10 pouces 2 lignes de profondeur, le tout d'après un plan par Journu, du 15 mars 1836, déposé à l'office de Joseph Cuvillier notaire public.

5o. Un lot de terre dans le faubourg Washington, désigné par le No. 2 de l'îlet No. 3, sur le plan tiré par Jh. Pilié voyer, en date du 7 mai 1833, déposé à l'office de C. Pollock, not. pub., ledit lot mesurant 36 pieds 11 pouces 4 lignes de face sur la rue Craps par 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre les rues Piété et Désirée.

6o. Un lot de terre attenant au précédent étant No. 3 de l'îlet No. 3, sur le même plan, mesurant 36 pieds 11 pouces 4 lignes de face sur la rue Craps par 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur entre les rues Piété et Désirée.

7o. Un lot de terre étant No. 4 de l'îlet No. 3, sur le même plan par J. Pilié mesurant 36 pieds 8 pouces de face sur la rue d'Amour par 159 pieds 10 pouces, 3 lignes de profondeur entre les rues Piété et Désirée.

8o. Un lot de terre adjoignant le précédent, étant No. 5 de l'îlet No. 3 du même plan ayant exactement les mêmes mesures ou dimensions du lot précédent No. 4

9o. Un lot de terre dans le faubourg Washington, étant une partie de l'îlet No. 27 du même plan par J. Pilié, voyer, mesurant 82 pieds 1 pouce 4 lignes de face sur la rue St. Jean Baptiste et aussi face sur la rue St. Avid, ayant 341 pieds de profondeur d'une desdites rues à l'autre.

10o. La moitié indivise de chacun des lots de terre suivans, vendus séparément avec les améliorations qui s'y trouvent, mais sans aucuns droits à la batture appartenant, sa voir:

1o. Un lot désigné par la lettre J. de l'îlet No. 2, d'après un plan par B. Buisson, du 20 mai 1833, déposé à l'étude de O. de Armas, not. pub., ledit lot mesurant 30 pieds sur la rue de la Levée, sur 137 pieds 5 pouces de profondeur entre les rues Mazant et Barthélemy.

2o. Un lot adjoignant le précédent portant la lettre K du même plan, mesurant 30 pieds sur la rue de la Levée, par 139 pieds 9 pouces de profondeur entre les mêmes rues.

3o. Un lot adjoignant le précédent portant la lettre L du même plan, mesurant 30 pieds de face sur la rue de la Levée, sur 140 pieds 11 pouces de profondeur entre les mêmes rues.

4o. Un lot adjoignant le précédent portant la lettre M du même plan et mesurant 30 pieds de face sur la rue de la Levée sur 142 pieds 7 pouces entre les mêmes rues.

5o. Et un lot adjoignant le précédent étant marqué lettre N sur le même plan et formant l'encoignure des rues de la Levée et Mazant, mesurant 30 pieds sur la rue de la Levée et 144 pieds 5 pouces de profondeur et de face sur la rue Mazant.

11o. Une moitié indivise d'un lot de terre dans le faubourg Washington faisant encoignure et mesurant 32 pieds de face sur la rue Mazant, 150 pieds de face sur la rue Moreau etc.

12o. Un îlet de terre au faubourg Jackson et désigné par le no. 20 du plan dudit faubourg par Depouilly et déposé à l'étude de J. Cuvillier not. pub. ledit îlet est borné par et compris entre les rues Conti, Salomon, Bienville et David.

13o. Un autre îlet de terre dans le même faubourg Jackson portant le no. 21 du même plan, borné par et compris entre les rues St. Louis, Salomon, Conti et David.

14o. Une portion de terre située à Lewisburg, paroisse St.-Tammany, portant no. 27 au plan par Bourgerol du 4 mars 1831, mesurant un demi arpent de face sur l'avenue du lac, sur 7 arpents et 164 pieds de profondeur, ayant face sur l'avenue de Mulberry, et 7 arpents 171 pieds 9 pouces sur le coté no. 28 avec les améliorations quis'y trouvent.

15o. Une portion de terre située à Lewisburg, paroisse St. Tammany adjoignant le précédent, portant le no. 28 sur le susdit plan, mesurant un demi arpent de face sur l'avenue du lac, sur 7 arpents et 172 pieds 9 pouces de profondeur sur le coté du lot No. 27 et 8 arpents 1 pied et 5 pouces de profondeur sur le coté du lot no. 29, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent.

Un lot à Lewisburg, portant no. 30 du susdit plan, mesurant un demi arpent de face à l'avenue du lac et 8 arpents 10 pieds 2 pouces de profondeur sur le coté du lot no. 29 et 8 arpents 8 pieds et 8 pouces sur le coté du lot no. 31, avec les batisses et améliorations qui s'y trouvent consistant comme suit:

1o. Une maison en bois avec un ameublement complet, bois de lits, chaises, piano et un joli jardin.

2o. 2 esclaves attachés à ladite propriété étant un nègre nommé Tony, âgé à peu près de 50 ans et une négresse nommée Marguerite âgée à peu près de 55 ans.

3o. Une charrette et 8 têtes de bestiaux plus ou moins (le nombre exact n'est pas garanti.)

16o. Un lot de terre dans le faubourg Lafayette désigné par le no. 4 de l'îlet no. 17, d'après un plan de Bourgerol en date du 7 avril 1831 annexé à un acte de vente passé pardevant C. Pollock not. pub., entre D. de Laronde et John M. Bach, ledit lot mesurant 33 pieds 3 pouces et 3 1/2 lignes face sur la rue Live Oak sur 120 pieds de profondeur entre Jackson et Philippa.

17o. Un îlet de terre au faubourg Bouligny, portant le no. 17, d'un plan particulier de J. Rothaas du 22 Décembre 1836, et déposé à l'étude de Théodore Seghers, not. pub., le dit îlet mesure 300 pieds sur les rues Live-Oak et Laurel, et 316 pds. sur chacune des rues Lyon et Bordeaux.

18o. Deux portions de terre situés à Harlem (paroisse de Jefferson) désignées par les Nos 131 et 135 sur le plan de la dite ville, tiré par L. Bringier, déposé à l'étude de feu Wm. Boswell, la portion No. 131, mesure 240 pieds sur le canal Caster, 390 pieds de face sur la deuxième rue, la même façade sur la rue Ramsay et 240 pieds sur la partie de derrière; et la portion No. 135 mesure 240 pieds sur le canal Caster, 390 pds. sur chacune des rues Burns et Mountford, et de 140 pieds dans la partie de derrière.

19o. Deux lots de terre au faubourg Bouligny, désignés par les Nos 16 et 17, de l'îlet 110, sur un plan particulier, annexé à l'acte passé le 21 mars 1836, pardevant J. Cuvillier, not. pub. lesdits lots mesurent chacun 30 pds. de face sur l'Avenue Napoléon, par 120 pds. de profondeur entre

20o. Deux lots de terre dans le faubourg Bouligny, désignés par les Nos. 11 et 12 de l'îlet No. 7, sur le plan de C. Zimpel, en date du 18 mars 1834, déposé à l'étude de L. T. Caire, not. pub., le dit lot no. 11, mesurant 50 pieds sur la rue Lyon, par 150 pieds de profondeur, et le lot No. 12, mesurant 50 pieds de face sur la même rue Lyon par 120 pieds de profondeur, entre Clouet et Jersey.

21o. Deux portions de terre s'adjoignant l'une et l'autre ensemble, avec les batisses et les autres améliorations qui s'y trouvent, à la Passe-Christiane, [Miss.], les dites propriétés étant bornées sur la partie Ouest, par la propriété de M. Hewes, et mesurant chacune 100 pieds de face sur le Golfe du Mexique et 2,750 pieds d'un côté, 2,800 pieds de l'autre de profondeur entre lignes parallèles désignées par le plan.

22o. Une autre portion de terre avec les batisses et les améliorations qui s'y trouvent, à la Passe-Christiane [Miss.], mesurant 85 pieds 10 pouces de face sur le Golfe du Mexique, par 40 arpents de profondeur entre lignes parallèles, bornée sur le dernier côté par la propriété d'Edmond Labat.

23o. Une autre portion de terre à la Passe-Christiane, [Miss.], mesurant un arpent de face sur le Golfe du Mexique, par 40 arpents de profondeur, avec la maison en bois qui s'y trouve, à côté de la propriété de M. Hewes.

ACTIONS.

1o. Onze cent onze actions du fond capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2o. Vingt actions du fond capital de la Banque de Commerce de la Nouvelle Orléans, de $100 chaque.

3o. Vingt quatre actions du fond capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane, de $100 chaque.

4o. Cinquante actions du fond capital de la Banque de la Louisiane de $100 chaque.

5o. Vingt trois actions du fond capital de la Banque des Améliorations de $100 chaque.

6o. Trente actions de la Compagnie du Rail Road Pontchartrain, de $100 chaque.

7o. Dix actions de la Compagnie d'Assurance des Marchands, de $100 chaque, sur lesquelles $30 seulement sont payés.

8o. Dix actions de la Compagnie d'Assurance de l'Ouest, de $50 chaque.

9o. Vingt actions de la Compagnie d'Assurance du Commerce de $50 chaque.

10. Trente cinq actions de la Compagnie d'Assurance du Théâtre d'Orléans, de $100 chaque.

11. Dix actions de la Compagnie d'Assurance du Rail Road du Golfe du Mexique, de $100 chaque.

TERMES ET CONDITIONS:

L'acquéreur de la boulangerie prendra la reversion dans sa proportion sur la somme due à la Banque des Citoyens de la Louisiane, montant à $50,000, avec intérêts et la balance du prix d'achat à un crédit de 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois, en billets, endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires, &c.

N. B. La maison no. 67, rue Condé, attenant à la boulangerie ne sera délivrée à l'acheteur qu'après trois mois après la date de l'adjudication.

2o. Le reste des propriétés foncières sera vendu à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit, pour des billets endossés, &c.

N. B. Les prix des banquettes, pavages, entourages, &c; qui est dû actuellement sur les lots nos. 5, 6, 7 et 8, sera à la charge de l'acquéreur en sus du prix de l'adjudication: la somme due sera connue à la vente.

3o. Les esclaves seront vendus, un dixième comptant, et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés, &c.

4o. Les actions de Banques et autres compagnies, comptant.

L'acquéreur prendra la reversion des sommes dues par stock notes sur les susdites actions. Lequel montant sera connu au moment de la vente.

N. B. Tous billets qui seront fournis par les acquéreurs devront être endossés à la satisfaction des exécuteurs qui se réservent le droit de rejeter les endosseurs proposés, sans être tenus de donner les motifs de leur refus. Les billets porteront hypothèque spéciale et porteront 10 pour cent d'intérêt à leur échéance, s'ils ne sont pas payés à leur maturité, sans pour cela que cette clause donne le droit d'en retarder le paiement.

Les conditions de la vente devront être remplies dans les quinze jours qui suivront la vente, et avant que les susdits conditions ne soient remplies aucun esclave ne sera livré aux acquéreurs, mais ils seront à leurs risques.

Les actes de vente seront passés pardevant Philippe Lacoste, not. public. Les plans des différents lots de terre et des maisons seront exposés à la Bourse Saint Louis quinze jours avant la vente. 13 av

CLOUS—100 barriques en magasin et à vendre par WM. H. FULLER, 4 mai 42, rue Poydras.

VERT de gris et blanc de plomb—12 caisses vert de gris et 200 barillets blanc de plomb, à vendre par WM. H. FULLER, 4 mai 42, rue Poydras.

CITRONS—150 caisses citrons de Sicile, en bon état, et à vendre par WM. H. FULLER, 4 mai 42, rue Poydras

SAVON et chandelles de blanc de baleine 1000 caisses savon No. 1 et no. 2, 300 caisses chandelles de blanc de baleine, à vendre par WM. H. FULLER, 4 mai 42, rue Poydras

PLOMB—85 saumons plomb en débarquement du steam boat Oregon, à vendre par AUGTE. MOLIER, 66 St. Louis. 4 mai

FARINE—500 barils en bon état, à bord des chalands, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 4 mai 46, Tchoupitoulas.

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié en débarquement du chaland, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 4 mai 46, Tchoupitoulas.

GRAISSE—500 barillets en magasin, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 4 mai 46, Tchoupitoulas.

LARD, jambons, plats côtés et épaules, à vendre par CLYMER, BRITTON & SWIFT, 4 mai 46, Tchoupitoulas.

BOTTES SOULIERS BRODEQUINS—110 caisses par le navire St Louis, à vendre par R. G. HOBBS, 4 mai 12 rue de la Douane.

CORDES d'Emballage—20 rouleaux pour les cylindres des steamers, à vendre par PRIESTLY & BEIN, 4 mai 19, Nouvelle Levée.

SALDERATUS—30 barriques en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 4 mai 76, Magasins.

POISSONS—20 caisses, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 4 mai 76, rue des Magasins.

INDIGO de Caraca—20 surons, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 4 mai 75, rue des Magasins.

POIVRE en Poudre—150 caisses, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 4 mai 75, rue des Magasins.

THÉ Impérial et poudre à canon en boîtes de 6 et 13 liv., à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 4 mai 75, rue des Magasins.

BEURRE de Goshen prime, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 4 mai 75, rue des Magasins.

BOTTES, Souliers et Brodequins—72 caisses assorties en débarquement du navire St. Louis, à vendre par FROST & Co. 8, Douane.

CHAPEAUX—100 caisses chapeaux de Russie, noirs et de feutre gris, à vendre par FROST & Co. 4 mai 8, Douane.

HABILLEMENTS—Un assortiment général, à bas prix, à vendre par FROST & Co. 4 mai 8, Douane.

PAPIER à Envelopper—300 rames à vendre par FROST & Co, 8, Douane. 4 mai

AMIDON—100 caisses en débarquement du navire St. Louis, de Boston, à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co, 4 mai 60, rue Gravier.

PORC—800 barils porc prime à l'inspection et à vendre par Wm. C. TOMPKINS & Co. 4 mai 60, rue Gravier

INDIENNES—14 caisses indiennes assorties, pour l'été, en débarquement du St. Louis et à vendre par WM. C. TOMPKINS & co. 4 mai 60, rue Gravier

COTONNADES et Derries—4 caisses cotonnades et 4 do derries, à vendre par WM. C. TOMPKINS & Co. 4 mai 60, rue Gravier.

PORC—161 barils mess, 100 barils prime, 27 barils porc desossé, 36 barils têtes de cochon, 16 barils cotes et 7 barils saucisses en débarquement du chaland et à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 4 mai

GRAISSE en feuilles—1665 barillets et 61 barils graisse en feuilles en débarquement des chalands Kentucky et Vermont, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 4 mai

PORC en masse—1796 jambons, 386 plats côtés et 412 épaules en débarquement du chaland à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas 4 ma

TOILE, corde d'emballage et ficelle—Un assortiment de bonne marques du Kentucky, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas. 4 mai

BŒUF—60 barils à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas. 4 mai

LINSEYS—10 balles du Kentucky, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111, Tchoupitoulas. 4 mai

TOILE A DRAPS DE RUSSIE—100 pièces en débarquement du navire St. Louis, à vendre par MERLE, BEYLLE & co. 4 mai 30, rue de la Commune.

ENTREPOT DE MARBRES DE CHEMINÉE ET DE GRANIT.

Rue de la Douane No. 147, entre Dauphine et Bourgogne.

LE soussigné sculpte et travaille le marbre et le granit dans les genres les plus nouveaux et les plus fins, et fait les tombes, les tablettes avec inscriptions ou lettres taillées; les tombes et autres ouvrages en pierres, en ciment et en plâtre, &c. Les ordres pour des travaux de ce genre seront promptement exécutés à des conditions raisonnables, et le soussigné espère pouvoir mériter le patronage du public. C. L. SEIXAS. 21 déc

VINS, &c. Pour clore des consignations—32 barriques de barriques vin de Gordon Duff, 30 quarts dito; 6 pipes vin de Sherry; 9 boucauts do; 4 pipes madère; 6 quarts vin de Porto; 20 cruches vin Rhin; 30 do Porto; 40 paniers champagne, marque de Tanaud & pinçons rum de Ste Croix, d'importation directe; à vendre par R. GRONING & Co. 30 avril

LE SOUSSIGNE offre à vendre à des prix modérés les marchandises suivantes, savoir: 100 milliers cigares de la Havane, différentes marques. 150 tierçons eau-de-vie de pêches. 50 do. de Monongahela Whiskey. 9 do. vin de Ténériffe. 500 caisses vin de Sherry [qualité supérieure]. 110 caisses vin de Porto do. 50 paniers Champagne. 200 caisses vin de Bordeaux. 120 caisses de savon de Boston. 10 caisses de vin du Rhin. 8 av—4 md. HENRY TETE, 13, rue Conti.